

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2013

RELATIF À LA VILLE ET À LA COHÉSION URBAINE - (N° 1554)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 88

présenté par

M. Laurent, Mme Bechtel et M. Hutin

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 5 TER, insérer l'article suivant:**

Le ministère de la défense est associé aux contrats de ville.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Déjà lors des émeutes de novembre 2005, plus récemment face aux violences qui touchent la ville de Marseille, le spectre de l'armée rôde sur les quartiers en difficultés. C'est évidemment une chimère, dans la mesure où l'armée n'a pas pas vocation à mener des opérations de police sur le territoire national.

Toutefois, l'armée a un rôle à jouer dans ces quartiers par son implication dans le lien Armée-Nation et par sa politique de recrutement. Dans un contexte budgétaire difficile, l'Armée recrutent plus de 15 000 militaires et près de 3000 civils chaque année. L'armée doit jouer son rôle de recruteur dans les quartiers en difficultés qui sont souvent en manque de République.

Concrètement, le Ministère de la Défense est déjà fortement impliqué dans le recrutement de jeunes gens issus des quartiers en difficultés. Ce rôle doit être plus fort, plus assumé et plus visible. Les enjeux symboliques du lien Armée-Nation rejoignent les nécessités plus matérielles de l'emploi et du recrutement.